

29 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

Secrétaire de séance : Christian MERLET

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 16

N° 263-22 – Mise à jour de la commission « Finances » et de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Considérant que Monsieur Guillaume DUHAIL a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal sur la commune de Chauché en juillet dernier.

Considérant que celui-ci était membre de la commission finances et de la commission locale d'évaluation des charges financières transférées (CLECT).

Considérant que sur proposition de la commune, Monsieur Guillaume DUHAIL est remplacé par Monsieur Christopher GRIS au sein des commissions cités ci-dessus.

Considérant que la commission finances est compétente pour étudier les dossiers suivants :

- Etude des budgets, des subventions et participations,
- Analyses financières rétrospectives et prospectives,
- Pacte financier et fiscal,
- Observatoire fiscal,
- Détermination des loyers et autres tarifications,
- Etude financière des différents projets,
- Mutualisation des services.

MEMBRES DE LA COMMISSION « FINANCES - MUTUALISATION »
Antoine SANTOS (Les Brouzils)
BELY Philippe (La Merlatière)
BODET Nathalie (Essarts en Bocage)
BORDRON Jean-François (Chavagnes-en-Paillers)
CARVALHO Jérôme (La Rabatelière)
CHATELLIER Vincent (Saint-Fulgent)
Christian MERLET (Chauché)
DALLET Jacky (Saint-André-Goule-d'Oie)
DUHAIL Guillaume (Chauché) démission
Remplacé par Christopher GRIS
Emilie DUPREY (Les Brouzils)
GAUTRON Jean-Luc (Saint-Fulgent)
Jean-François YOU (Bazoges-en-Paillers)
Jean-Michel PASQUIET (Bazoges-en-Paillers)

MERIEAU Florian (La Rabatelière)
NICOLLEAU Annie (La Copechagnière)
PAQUEREAU Michaël (La Merlatière)
POIRAUD Franck (La Copechagnière)
RIFFAUD Freddy (Essarts en Bocage)
SALAÜN Eric (Chavagnes-en-Paillers)
SOULARD Catherine (Saint-André-Goule-d'Oie)

Considérant que la CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder, lors d'un transfert de compétence, à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la Communauté de Communes.

COMMUNES	MEMBRES DE LA CLECT
Bazoges-en-Paillers	Jean-François YOU
	Jean-Michel PASQUIET
Les Brouzils	Emilie DUPREY
	Antoine SANTOS
Chauché	Christian MERLET
	Guillaume DUHAIL démission Remplacé par Christopher GRIS
Chavagnes-en-Paillers	Eric SALAÜN
	Jean-François BORDRON
La Copechagnière	Annie NICOLLEAU
	Franck POIRAUD
Essarts en Bocage	Freddy RIFFAUD
	Nathalie BODET
La Merlatière	Philippe BELY
	Michaël PAQUEREAU
La Rabatelière	Jérôme CARVALHO
	Florian MERIEAU
Saint-André-Goule-d'Oie	Jacky DALLEY
	Catherine SOULARD
Saint-Fulgent	Jean-Luc GAUTRON
	Vincent CHATELLIER

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la nouvelle composition des commissions finances et CLECT.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.